



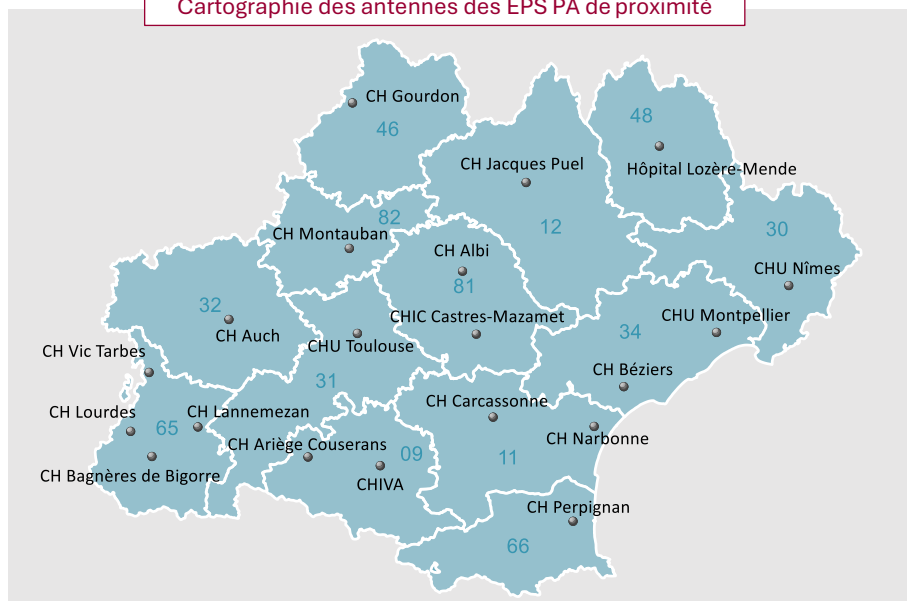
Analyse de l'activité des Équipes parcours santé personnes âgées (EPS PA) en 2025

PRÉSENTATION DES EPS PA

Les EPS PA sont des dispositifs à l'échelle départementale ou infra-départementale présents au sein de centres hospitaliers de la région Occitanie. Créées lors de la crise sanitaire, ces équipes avaient initialement pour objectif l'appui des établissements de santé à la gestion de l'épidémie de Covid-19 dans les Ehpad. Leur soutien à la gestion des risques épidémiques s'est ensuite élargi à deux grands types de missions. D'une part, elles visent à optimiser le parcours de soins des personnes âgées accueillies en EHPAD en proposant un accès direct et rapide à un appui gériatrique spécialisé/de second recours et non programmé. Selon la problématique de santé, elles apportent des conseils, aident à la conduite à tenir, orientent dans la filière gériatrique et proposent des alternatives à l'hospitalisation (orientation vers une téléexpertise, une équipe mobile, une planification d'hospitalisation avec admission directe sans passage par les urgences...). D'autre part, elles proposent des actions de démarche qualité auprès du personnel des EHPAD dont un programme régional sur des thématiques de prises en soins complexes élaborées en lien avec le recueil annuel du RAMEHPAD Occitanie.

En Occitanie, **14 EPS PA de proximité** sont déployées sur l'ensemble des départements (certaines déclinées en antennes) et **deux EPS PA hémi-régionales** assurent la coordination de ces équipes et le déploiement du programme régional de démarche qualité.

Cartographie des antennes des EPS PA de proximité



ORGANISATION ET COMPOSITION DES EPS PA

En 2025, **65 professionnels disposent d'un temps dédié au sein d'une EPS PA de proximité**, avec une proportion similaire de médecins et infirmiers (IDE, IPA ou IDEC), qui représentent chacun trois professionnels sur dix. Toutes les antennes disposent à minima d'un infirmier ou d'un médecin, et sept sur dix bénéficient des deux profils simultanément. La fonction de référent reste très majoritairement occupée par des médecins (près de 8 sur 10).

Le nombre de professionnels intervenant au sein des EPS PA de proximité continue de progresser sensiblement (50 en 2022, 61 en 2023 et 63 en 2024).

La composition des EPS PA de proximité et hémi-régionales

	n	nb moyen de demi-journées par semaine
EPS PA de proximité		
IDE/IPA/IDEC	19	7,5
Médecin	20	4,6
<i>Dont Gériatre</i>	12	5,1
Secrétaire/ AMA	11	5,4
<i>Dont assistant médico-administratif (AMA)</i>	5	8,0
Coordinateur/Cadre de santé	3	6
Pharmacien	4	6,3
Dentiste	1	5
Diététicien	1	4
Ergothérapeute	3	2
Assistant de soins en gérontologie	3	7
Total	65	5,7

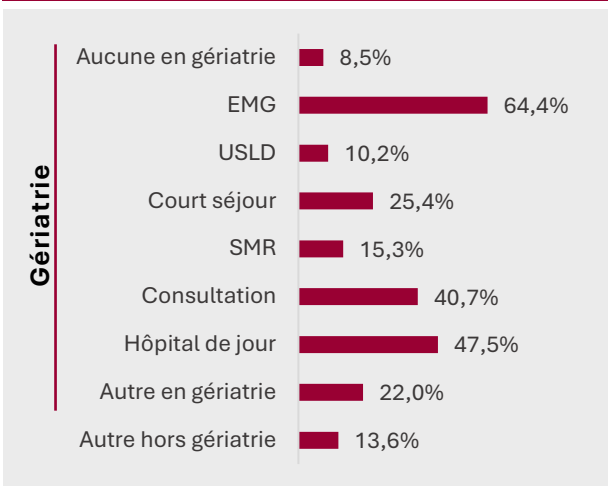
Manquants : 10/65 professionnels pour nb de demi-journées

Ces professionnels ne sont que rarement dédiés exclusivement aux EPS PA : 92 % d'entre eux interviennent également dans d'autres activités de la filière gériatrique, en particulier au sein des équipes mobiles gériatriques.

En termes d'organisation, la majorité des EPS PA de proximité (70 %, n=14) fonctionnent 5 jours sur 7 du lundi au vendredi, une sur cinq est disponible tous les jours (n=4) et 10 % (n=2) le sont 4 jours par semaine. Les équipes sont joignables tous les matins et après-midis pendant les jours d'ouverture, hors week-ends.

Les EPS PA hémi-régionales fonctionnent, elles, sur la base d'un temps partagé : les médecins et professionnels qui y exercent ont une activité en parallèle au sein d'une EPS PA de proximité.

Intervention des professionnels des EPS PA dans d'autres activités de la filière gériatrique ou hors gériatrie



EPS PA DE PROXIMITÉ

Caractéristiques générales de leur activité

En 2025, les EPS PA de proximité ont réalisé **5 597 expertises dans leur périmètre d'action**, c'est-à-dire auprès des EHPAD principalement et, plus ponctuellement pour des personnes âgées accompagnées par des services autonomie à domicile (SAD) ou par des établissements pour adultes en situation de handicap. Les trois quarts de ces expertises font suite à une demande d'une structure ou d'un professionnel, alors que le quart restant est réalisé à l'initiative de l'EPS PA.

Les EPS PA ont également reçu 5 204 sollicitations provenant de professionnels ou structures en dehors de leur périmètre d'action. Ces demandes sont donc réorientées vers un autre dispositif dans 95 % des situations et ne font l'objet d'aucune suite pour les 5 % restants.

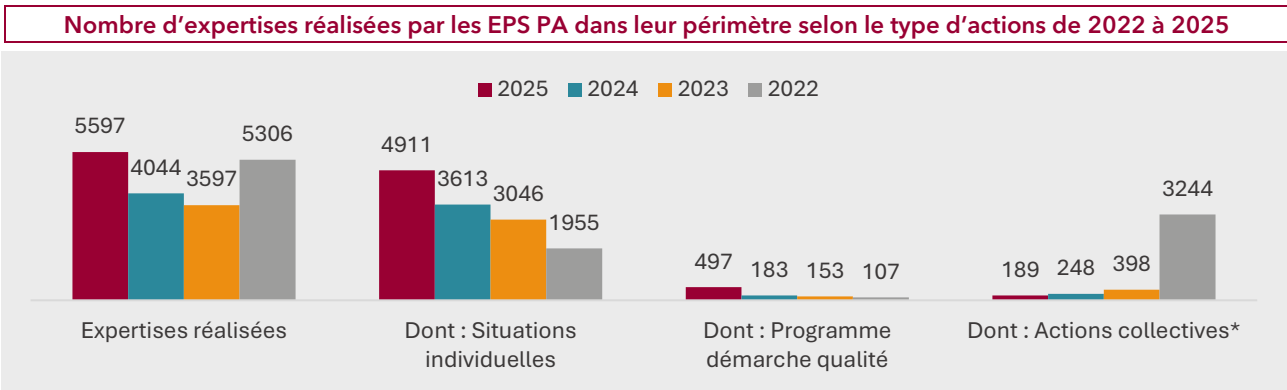
Les expertises des EPS PA relèvent de situations individuelles dans 88 % des cas, 9 % s'inscrivent dans le programme démarche qualité et 3,4 % sont des actions collectives. Les actions du programme démarche qualité sont à l'initiative de l'EPS PA dans 77 % des cas.

En comparaison à 2024, le nombre d'expertises dans le périmètre des EPS PA a augmenté de 38 % (+1553), en particulier pour les actions du

programme démarche qualité qui ont presque triplé.

Les demandes sont principalement émises par mail (56 %) ou appel téléphonique (42 %) et très rarement les week-ends et jours fériés (0,6 %).

Structures ou professionnels concernés par la demande d'expertise		
	n	%
Périmètre de l'EPS PA		
EHPAD	5409	50,1
SSIAD-SAD PA	115	1,1
MAS/FAM/EAM/EEPA PHV	73	0,7
Total périmètre	5597	51,8
Hors périmètre de l'EPS PA		
Résidence Autonomie	46	0,4
Professionnel de santé libéral	2364	21,9
Centre 15-SAU-SAS	602	5,6
Autre pro. d'un établissement de santé	571	5,3
HAD	41	0,4
EMG	200	1,9
EMGPSY	36	0,3
EMSP	10	0,1
Dispositif de coordination	312	2,9
Autres	1022	9,5
Total hors périmètre	5204	48,2
Total	10801	100,0



*A partir de 2025, les actions qui ne relèvent d'aucune catégorie (« autres actions ») ne sont plus comptabilisées avec les actions collectives.

L'activité relative aux situations individuelles concernant les personnes âgées

Les personnes âgées ayant fait l'objet d'une expertise individuelle **vivent pour 96 % d'entre elles en EHPAD** (n=4691), pour 3 % à domicile (n=156) et pour 1,2 % en établissement pour adultes en situation de handicap (n=61). Il s'agit en majorité de femmes (65 %) et de personnes âgées de 75 ans et plus (89 %), avec un âge médian de 87 ans. Les personnes en établissement pour adultes en situation de handicap sont toutefois plus jeunes avec un âge médian de 66 ans.

Plus de 7 expertises sur 10 relèvent d'une première sollicitation sur la situation d'une personne et 3 sur 10 correspondent à un suivi d'une situation individuelle.

Les sollicitations concernent en majorité des **affections neurologiques** (59 %) et régulièrement **des affections psychiatriques** (21 %) **ou des troubles de la marche** (18 %). Les sollicitations pour des affections neurologiques sont par ailleurs plus fréquentes lorsque les personnes vivent à domicile (76 %) ou en établissement pour adultes en situation de handicap (69 %), par rapport à celles vivant en EHPAD (59 %).

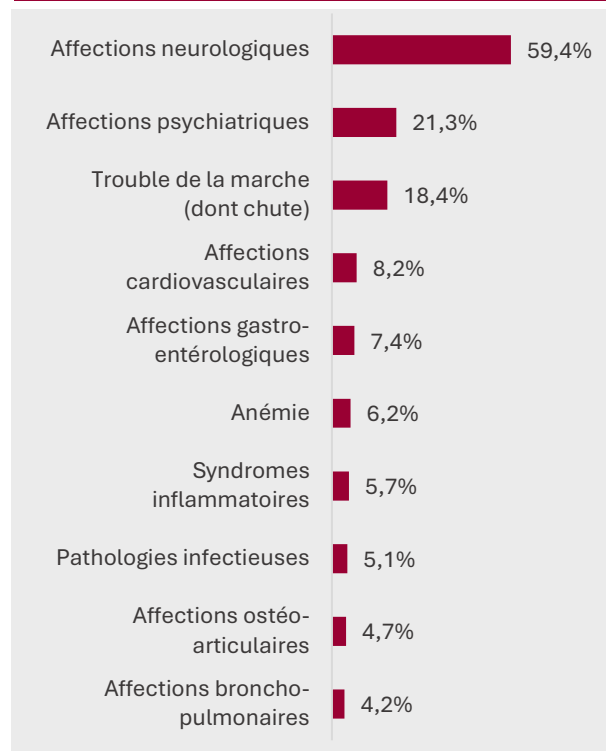
Pour répondre à ces demandes, les EPS PA proposent une aide à la conduite à tenir et à la décision thérapeutique (70 %), une aide à l'orientation et à l'organisation du parcours de soin (59 %) ou plus ponctuellement une aide au diagnostic (25 %).

Ces solutions proposées sont mises en œuvre via des **conseils à distance** (57 %), la **sollicitation d'une équipe mobile** (30 %) ou encore **l'organisation d'une consultation sur place** (12 %). Par ailleurs, une hospitalisation en entrée directe en lit

gériatrique a également été organisée dans 7 % des cas, plus fréquemment pour les personnes vivant à domicile (14 %). Plus ponctuellement, les EPS PA ont également planifié des hospitalisations de jour (6 %), organisé des téléexpertises (5 %) ou des téléconsultations (4,5 %).

Selon l'avis des EPS PA, les expertises réalisées ont notamment permis d'éviter une hospitalisation inappropriée dans 52 % des cas et un passage aux urgences dans 49 % des cas. Un suivi de la problématique était par ailleurs nécessaire dans près de la moitié des situations.

Principaux domaines de sollicitation des expertises relatives à des situations individuelles en 2025



Principaux moyens mis en œuvre selon les solutions apportées en 2025

<i>% en colonne</i>	Aide à la conduite à tenir, à la décision thérapeutique (69,6 %)	Aide à l'orientation, à l'organisation du parcours de soin (58,9 %)	Aide au diagnostic (24,6 %)
Conseils à distance (téléphone, mail...) par EPS PA ou professionnels sollicités	53,8	59,4	59,8
Sollicitation de l'intervention d'une équipe mobile sur place	37,2	26,1	41,5
Organisation d'une consultation (en présentiel)	15,6	5,7	3,7
Organisation d'une hospitalisation en entrée directe en lit gériatrique	7,1	9,5	5,6
Planification d'une HDJ	3,2	9,4	4,3
Organisation d'une téléexpertise	2,9	7,6	1,8
Organisation d'une téléconsultation	6,1	0,6	0,6

Les expertises collectives (hors démarche qualité)

Les actions collectives liées à **des situations exceptionnelles ou des crises sanitaires** **représentent 7 % des actions collectives** en 2025, soit 14 expertises. Ce niveau reste faible, dans la continuité de la baisse amorcée en 2024 suite à la diminution des demandes liées à la Covid-19. Elles concernent uniquement des épidémies en 2025 (grippe, Covid-19 ou autre).

Les **actions collectives hors situations exceptionnelles** (93 %) portent en majorité sur de la communication d'information générale (présentation de l'EPS PA, renseignement sur les formations, description de la filière gériatrique...), réalisée à distance ou via des rencontres. Les autres actions collectives concernent principalement de la transmission d'information ou de l'accompagnement sur des recommandations ou le parcours de soins et de la coordination avec les acteurs du territoire.

Solutions apportées aux expertises collectives en 2025



Les activités relatives au programme de démarche qualité

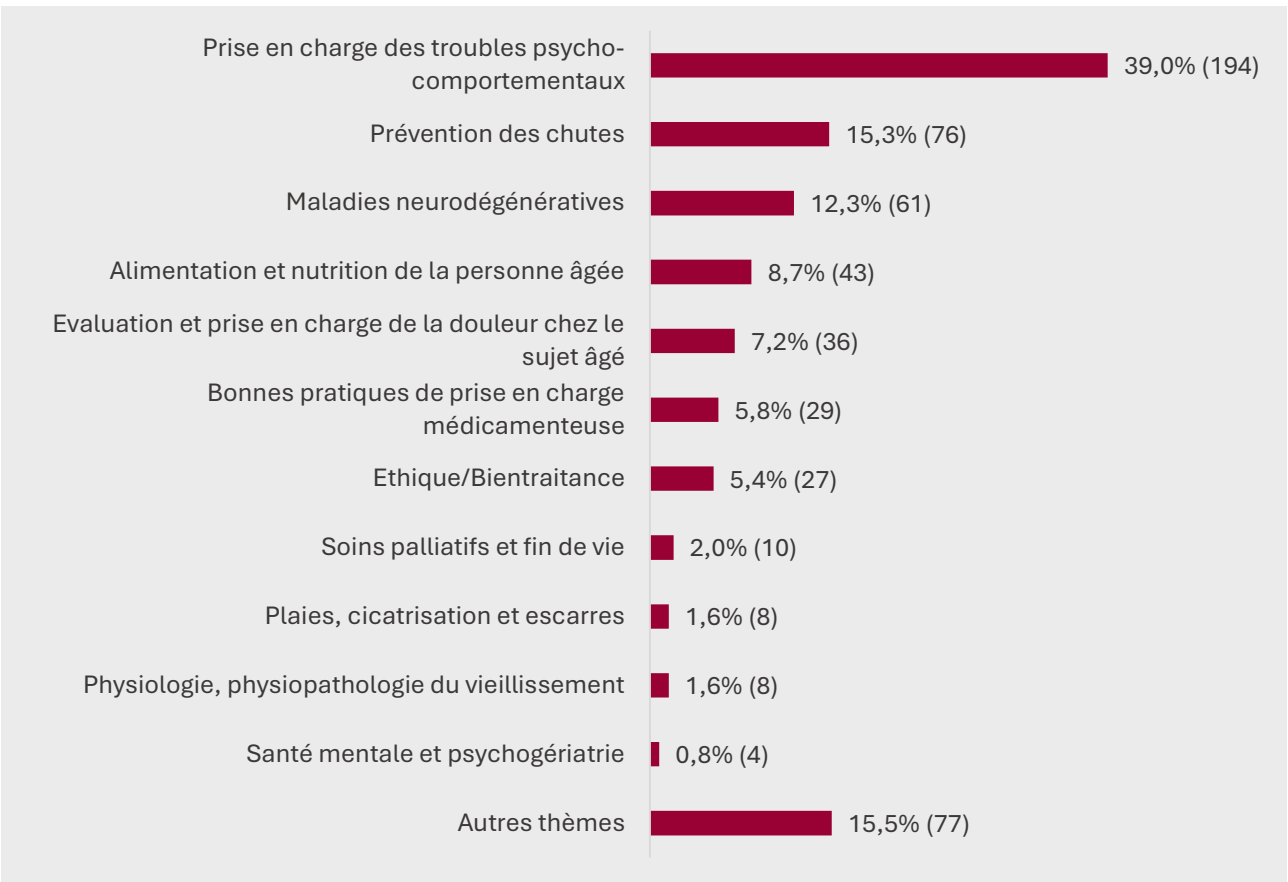
Les actions des EPS PA en lien avec le programme de démarche qualité sont mises en œuvre dans le cadre du programme régional pour 25 % d’entre elles et sont à l’initiative des EPS PA de proximité pour 75 % d’entre elles. En lien avec les thématiques développées dans le rapport d’activité médicale des EHPAD (RAMEHPAD), le programme régional de 2025 se concentre sur les thématiques « **Les chutes et leur prévention** » (55 % des actions dans le cadre du programme régional) et « **La nutrition** » (21 %). Lors des actions déployées hors programme régional, le principal thème abordé est « **La prise en charge des**

troubles psycho-comportementaux » (47 % des actions hors programme).

Les principaux destinataires du programme de démarche qualité sont les professionnels des EHPAD (97 %). Les actions sont réalisées pour 85 % d’entre elles en présentiel dans les ESMS et pour 14 % en distanciel *via* des webinaires.

Huit actions sur dix sont déployées à l’échelle d’un seul établissement, proportion en forte hausse par rapport à 2024 où elles représentaient 59 % des actions. Pour les autres actions menées à une échelle collective (20 %, n = 85), 5 902 invitations ont été transmises aux EHPAD et 226 à d’autres structures.

Principaux thèmes des actions de démarche qualité en 2025



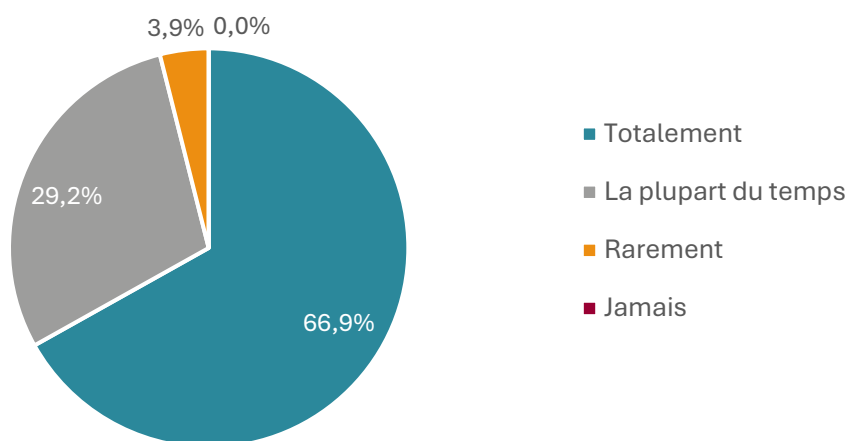
FOCUS Les EHPAD faisant appel aux EPS PA de proximité et leur satisfaction

En 2025, les EPS PA de proximité ont déclaré être intervenues auprès d'environ **555 EHPAD** différents dans la région (*hors actions de démarche qualité à destination de plusieurs établissements*), soit en moyenne 9,2 expertises par EHPAD (médiane de 5 expertises). Ainsi, environ 544 EHPAD ont bénéficié d'expertises individuelles, 115 EHPAD d'actions de démarche qualité à l'échelle d'un établissement et 76 EHPAD d'expertises collectives.

Parmi les EHPAD ayant fait appel à une EPS PA de proximité au cours de l'année, **les deux tiers sont totalement satisfaits** des réponses apportées par l'EPS PA et seuls 4 % sont rarement satisfaits, selon leur avis.

La principale raison expliquant le non-recours à une EPS PA, parmi les EHPAD n'ayant pas fait appel à elle au cours de l'année, est l'absence de besoin pour près des deux tiers (64 %) d'entre eux (*source : RAMEHPAD 2026*). Les autres motifs évoqués sont l'absence de coopération mise en place pour 15 % des EHPAD et l'absence d'équipe pouvant répondre à la demande pour 14 % des EHPAD, bien qu'il y ait une EPS PA de proximité dans chaque département. Cette dernière réponse pourrait s'expliquer par une méconnaissance des équipes, un éloignement géographique ou encore une mission des EPS PA ne couvrant pas les besoins de l'EHPAD. Enfin, 7 % ont indiqué un autre motif, principalement une méconnaissance des EPS PA.

Satisfaction des réponses aux demandes pour les EHPAD ayant fait appel à l'EPS PA de proximité en 2025



Source : RAMEHPAD 2026
305 répondants

L'activité des EPS PA hémi-régionales

En 2025, **197 actions** ont été déclarées par les **EPS PA hémi-régionales**, un niveau d'activité similaire à 2024 (196).

Plus de trois actions sur cinq réalisées par les EPS PA hémi-régionales ciblent **la promotion et l'organisation du programme de démarche qualité régionale**, en lien avec les thématiques développées dans le rapport d'activité médicale des EHPAD (RAMEHPAD) en 2024 et 2025 : la nutrition et les chutes et leur prévention dans les EHPAD. Par rapport à 2024, les actions de soutien aux EPS PA de proximité ont nettement diminué (17 % en 2024 vs 4 % en 2025). Les autres actions (21 %) relèvent principalement de l'actualisation des informations de contact des EHPAD du territoire, partagées avec les EPS PA de proximité.

Type d'actions réalisées par les EPS PA hémi-régionales (en % des actions)

